

Nom : LETIEXHE

Profession : agent forestier du C.S.K., L.H.C.

N° de L.H.C. : 185.

I.- REGION D'ACTIVITE:

1. Zone d'action attribuée : Territoire d'Albertville.
2. partie de cette zone spécialement visitée durant la période sous revue :

a/ région du 5°//

b/ réserve totale d'Albertville (Mahila- Mulolwa- Katenga) (Suma)

c/ Plateau des Muhilas.

Visites : très fréquentes: 1 sortie par semaine + 1 semaine de brousse par mois en moyenne.

A l'inverse des autres années, la surveillance de la faune a surtout porté sur la réserve totale existante (réserve des 4 routes Nord d'Albertville) et sur le Domaine projeté aux Muhilas.

J'ai suffisamment attiré l'attention des Territoires de Kabambare et Fizi au sujet de l'important trafic de viande de chasse provenant des régions de Kimano - Kolewa- Lulimba et qui stimule le chômage au C.E.C. d'Albertville.

Nous avons dressé suffisamment de procès-verbaux pour faire cesser ce commerce alors que la viande provient de Territoires étrangers. Le trafic, quoique diminué d'importance, continuera tant que les responsables des 2 Territoires précités n'installeront en permanence des contrôles volants sur les routes Kimano - Lambo Kilela et Lulimba - Albertville.

Les Territoriaux d'Albertville s'occupent régulièrement de ce trafic, connue de la protection en général d'ailleurs, mais il serait bon que les Territoriaux de Fizi et Kabambare fassent de même.

Le braconnage dans le Territoire d'Albertville a très fortement diminué.

II.- CONNAISSANCE DE LA FAUNE.

(la carte ci-annexée indique les principales zones parcourues régulièrement)

2.1. Espèces rencontrées

A. PRIMATES.

I. SINGES:

a/ Anthropomorphes :

- Gorille - en principe n'existe pas. Toutefois il est souhaitable de vérifier en haute montagne, près du 5°//, entre la Centrale Kymbi et le 5°//.

La prospection prévue pour cette année n'a pu être faite.

- Chimpanzé : existe un peu partout dans le Territoire.

- Chimpanzé nain : jamais rencontré.

b/ Cercopithécidés.

Colobes : Les colobes sont très nombreux dans la région de la chaîne cotière au Nord d'Albertville.

Cercopithèques : - Singe argenté : très nombreux un peu partout.
- Singe doré : existe probablement dans la chaîne cotière du 5°//.

II. LEMURIENS.

a) Lemuridés : Il existe au moins une variété de Grands lumuriens;

b) Loridés : le petit Galago existe au Muhilas. Nous en avons détenu un pendant 24 heures.

B.- CARNIVORES.-

a) Viverridés:

la Genette est très courante un peu partout.

b) Félidés:

Lion : très rare. Il en existe quelques famille aux Muhilas. Ils se tiennent dans la région du mont "Mugandja".

Léopard: existe sporadiquement mais rare.

c) Hyénidés : la grosse hyène existe, quoique très rare, dans des zones bien déterminées. Aux Muhilas elle est très rare.

C.- PHOLIDOTES.

Manidés :

Le Pangolin existe mais est très rare.

D.- ONGULES.

1. Tubulidentés :

L'oryctérope existe un peu partout.

2. Mésaxoniens :

a) Procavidés:

Damans : existe versemblablement dans la région de la haute Luama.

b) Equidés:

Zèbre : n'existe pas dans le Territoire d'Albertville.

c) Rhinocerotidés: n'existent pas.

d/ Eléphantidés:

Plusieurs variétés d'éléphants sont largement représentées.

Des mensurations seront effectuées selon les récentes instructions destinées à satisfaire le Musée Royal de Tervueren.

III.- LES SIRENIENS - P.M. n'existent pas ici.

IV.- PARAXONIENS:

1. NON RUMINANTS:

a) Hippopotamidés:

L'Hippopotame est assez courant dans la rivière Lukuga - Il en existe une bonne vingtaine au moins dans les étangs Kampinda près de Rutuku et quelques uns dans les rivières Luama et Lubandaye. Nous n'en avons abattu qu'un seul cette année.

b) Suidés:

Hylochère : existe mais rare, en forêt de montagne de chaîne cotière.

Phacochère : Assez nombreux un peu partout.

Potamochères: idem.

2. RUMINANTS

a) Tragulidés : P.M.

b) Cervidés : P.M.

c) Bovidés :

Buffle : est encore assez courant un peu partout dans le Territoire - En ce qui concerne la législation, nous proposons le statu quo.

Les buffles ont tendance à se regrouper dans les zones de calme surtout en réserve totale où il est instable qu'il y en a plus cette année que les 2 années précédentes.

Ce fait est dû à la surveillance intensive et aux feux hâtifs précoces et feux destinés à créer de nouveaux herbages.

Bubale : existe surtout en région des Muhilas et un peu dans la région Est du 5°// (Mulumba Kahenia, où les derniers représentants de l'espèce sont chassés par les autochtones à la lampe de tête).

Antilope noire : existe seulement en région des Muhilas. Il n'y en a pas dans la réserve totale.

Antilope rouane: Encore de très nombreux troupeaux aux Muhilas.

Céphalophes : existe un peu partout mais se fait rare du fait de la chasse au filet par le pygmoides

Océotrague : Il y en a quelques uns aux Muhilas et dans les montagnes de la chaîne cotière et sur les versants Muhilas-Lukuga - A certains endroits rocheux, ils sont très nombreux.

Cob Defassa : Encore très assez nombreux dans la réserve de chasse

Cob de Vardon : existe dans la réserve totale ainsi que dans toute la vallée de la Luama où il se fait rare par suite de sa chasse à la lampe de tête par certains autochtones pour le commerce (région de Mulumba Kahenia). Dans cette région il en existait jusqu'en 1952 des centaines de troupeaux. Actuellement il faut les chercher longtemps avant de les rencontrer.

Situtunga : Il est rare de voir un grand marais qui n'en compte pas quelques couples.

Kudu : inexistant.

Antilope Bongo (Mangala): est assez bien représentée dans la réserve de chasse, dans la forêt de montagne du 5°// et en région des montagnes au Nord/Est du Territoire (Bakalanga).

Antilope Canna: quelques gros troupeaux de 10 à 25 individus ont été aperçus cette année aux Muhilas. Le Domaine proposé dans cette région les y fera se concentrer.

Redunca : à part aux Muhilas où cette antilope est encore abondante, la Rudunca devient rare, C'est la chasse au moyen de fusils perfectionnés qui est la cause de sa diminution.

Antilope harnachée: très nombreuse partout.

Sylvicapra grinnia: très nombreuse partout.

X X X

2.2. Modifications observées.

1. D'une manière générale toutes les espèces diminuent chaque année du fait de l'organisation du commerce de viande par véhicules automobiles et de l'incohérence la plus intégrale de certains textes législatifs. Ce mal durera tant qu'un texte ne permettra la saisie des véhicules.

Cette année nous avons pu constater la diminution des antilopes un peu partout sauf dans la réserve totale de chasse de la Luama (Groupe Mulolwa) où antilopes, buffles et éléphants se regroupent.

2. Les éléphants sont notamment devenus très nombreux dans cette réserve mais ils ont tendance, en saison de pluies à descendre la Luama et à sortir de la réserve par la région de Ndubulq - Ramazani.

Ils pénètrent alors dans la région des Wabuyus qui les feront disparaître. Il faudrait que nos Gardes disposent de pétards ou T-hunderflash pour les refouler vers la réserve.

2.3. Etudes - Notes spéciales (Biologie, Ecologie, Migration).

Aucune étude scientifique n'a été entreprise.

3. C H A S S E.-

3.1. Moyens et Modes de chasse.

cfr. note Letiexhe n° 47/Ch/Al. du 2/10/59 à Agripro.

3.1.1. Armes blanches, Pièges.

Sur toute l'étendue du Territoire, il faut signaler le fléau des pygmoïdes qui ne travaillent pratiquement pas. Ces gens chassent toute l'année au filet, en général pour leurs besoins mais aussi dans des proportions importantes pour la vente en milieu extra-coutumier. La viande est acheminée vers la ville par véhicules automobiles et surtout par l'intermédiaire des chômeurs du C.E.C. On devrait s'attacher à faire cultiver ces gens.

Les émigrés Wabembe chassent le buffle à la lance ou au cable dans la région des montagnes. De nombreux chiens les accompagnent pour la chasse à la lance.

Les pièges coutumiers sont encore employés. Il serait fastidieux de faire leur description. Ils sont toutefois de plus en plus abandonnés pour être remplacés par des collets métalliques vendus dans presque tous les magasins d'articles de traite. (Il est d'ailleurs courant d'y rencontrer aussi des lampes de têtes).

3.1.2. Armes à feu.

I. Non perfectionnées.

Il faut payé des taxes en 1959 pour 583 fusils à piston. A ce chiffre s'ajouteront les très nombreux fusils non déclarés.

2. perfectionnées.

Environ 250 fusils et carabines perfectionnés sont en circulation. Les européens chassent assez régulièrement. Il existe dans le Territoire une bonne cinquantaine de chasseurs possédant des armes perfectionnées (y compris les congolais disposant d'arme perfectionnées).

3.2. Importance des cultures et des abattages.

Nous disposons de 3 Gardes-chasse et de 4 chasseurs cornacs. Les cornacs sont armés de carabines 404.

Les dégâts d'éléphants sont assez fréquents un peu partout mais en général ces pachydermes se déplacent et pénètrent rarement 2 fois dans le même champ.

Il est demandé aux cultivateurs d'employer des moyens passifs avant de faire intervenir les piquets de protection. Ceux-ci se déplacent constamment en bordure de la réserve de chasse et y refoulent quand c'est possible, les bêtes qui en sortent.

Cette année il ne fut abattu que 3 éléphants dont 2 sous couvert de permis individuels aux Chefs. Toutefois nous n'avons pu satisfaire toutes les demandes afin de ne pas dépasser les abattages prévus par permis.

Sur une cinquantaine de constats de dommages, une bonne vingtaine ont été retenus. Il est certain que les cultivateurs exagèrent les dégâts 8 fois sur 10 mais ces dégâts existent réellement à certains endroits. Nous avons notamment vu un rassemblement de 70 petits éléphants sur la limite Nord de la réserve totale, rassemblement qui a fait d'importants dégâts et qui n'a pu être refoulé dans la réserve faute de pécards.

4. TOURISME CYNEGETIQUE.

4.1. Guides et safaris de chasse.

Nous avons eu la visite d'un seul safari américain de chasse.

Notre région est susceptible de devenir intéressante pour ce genre de tourisme, tant par la diversité de sa faune que par la splendeur de certains ~~sites~~ sites.

4.2. Chasse photographique - Films commerciaux.

A part quelques films privés, sans intérêt, rien n'est à signaler.

5. PROTECTION DE LA FAUNE.

5.1. Législation.-

Il est opportun, plus que jamais, d'obtenir les textes dépourvus d'équivoques. Sinon les surveillants de chasse se désintéresseront de toute protection si ce n'est déjà fait.

5.2. Infractions.

Le braconnage ^{continue} coutumier sporadiquement. Le commerce de viande aussi puisque les textes sont interprétés au profit des marchands de viande.

Nombre de P.V. dressés en 1959 (pour 9 mois de présence) 21.

Suites données; satisfaisantes, étant entendu que les P.V. ne furent dressés que pour des infractions prévues par des textes sur lesquels il était impossible d'ergotter.

Pour plus de 120 infractions constatés, notamment en ce qui concerne le trafic de viande de chasse, il ne fut plus dressé de procès-verbaux, ceux-ci étant quand même destinés à être classés sans suite.

En plus : Infractions coutumières jugées : au moins 55. Suites données correctes.

Le nombre de P.V. de chasse dressés par le personnel Territorial est important.

Le braconnage à grande échelle et les feux circulaires sont extrêmement rares.

Environ 1.100 cables métalliques ont été saisis dans la réserve de chasse.

5.3. Réserves - Domaines de chasse - Zônes de protection.

5.3.1. Réserves totales:

Nous disposons de la réserve totale "Luama - Mulolwa" établie entre les 4 routes : Km 25 - Katenga - Mulolwa - Lukombe - Km 25.

Cette réserve a fait l'objet, cette année, d'une surveillance plus active. Les résultats sont très satisfaisants.

Les éléphants et buffles s'y regroupent, Toutefois, il suffirait d'être démuné de gardes pendant 2 mois pour que quelques centaines de coups de fusil chassent les bêtes vers d'autres régions où elles seraient abattues sans tarder.

Les feux hâtifs précoces que les gardes ont allumés au Centre de la réserve ont largement contribué à y faire revenir les buffles.

5.3.2. Domaines de chasse.-

Il est plus qu'opportun de créer un domaine aux Muhilas. Il y a longtemps qu'il en est question. Un plan et un rapport de prospection est en cours d'élaboration et sera fourni à la Province d'ici 1 ou 2 mois.

5.3.3. Refuges - Zônes de protection.

Il est plus que temps de créer 3 ou 4 petits refuges à éléphants et à buffles - Ces refuges pourraient être choisis en régions inhabitées. Là se regrouperaient les bêtes qui y trouveraient la paix tout en réduisant les dégâts aux cultures - Dès que ce principe sera admis, nous établirons une carte et des propositions concrètes après accord des ruraux. La carte annexée les schématise.

5.4. Parcs nationaux.- P.M.

5.5. Mesure de protection des espèces.

Les buffles de montagne sont spécialement surveillés et parfois dénombrés dans la montagne de la chaîne côtière.

Un refuge de 10 à 15 Km de côté devrait être établi: il s'agit d'une zone absolument inculte, inhabitée, accidentée et d'intérêt touristique indiscutable.

5.6. Education du public - Propagande.

A chaque occasion, les ruraux sont documentés. Mais le bon sens est souvent délaissé au profit de l'intérêt direct.

6.- CONTROLE DE LA FAUNE.

- 6.1. Généralités : Le personnel dont nous disposons ne nous permet pas d'étudier et de suivre sérieusement la faune.
- 6.2. Élevages : jusqu'à présent, la concurrence élevage - faune ne s'est pas manifestée dans notre région.
- 6.3. Cultures : Voir ci-dessus (3.2).
- 6.4. Personnes: quelques chasseurs sont tués chaque année, surtout par les buffles.-
Les éléphants blessés sont nombreux sans toutefois qu'il y ait, à notre connaissance, d'accident à déplorer.

7.- D I V E R S.

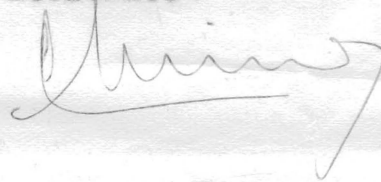
Nous demandons qu'un minimum de 8 Gardes nous soit accordé en 1960.

Il en faudrait un vingtaine pour bien faire.

8.- PROPOSITIONS AUX COMITES LOCAUX.-

- Obtenir une législation comprenant des sanctions draconiennes notamment en ce qui concerne la chasse à la lampe de tête ou au phare.
- Donner aux tribunaux de Chefferies les pleins pouvoirs pour juger les affaires de chasse (trafic à vélo, braconnage en général). Ceci nous paraît élémentaire.
- Obtenir une législation mettant les Gardes-chasse à l'abri des confrontations qui leur font perdre beaucoup de temps.

Albertville, le 23 décembre 1959.
le Lieutenant de chasse,
- A. Letiexhe.-



TRANSMIS copie à Monsieur le Commissaire de District du Tanganika avec, l'assurance de ma considération très respectueuse.

à Monsieur l'Administrateur de Territoire à Albertville, avec l'assurance de ma considération très distinguée.